

<http://rpvconseil.com/spip.php?article741>



EIRL décret 30.01.12

- Rubriques - Juridique -



Date de mise en ligne : jeudi 29 mars 2012

Copyright © cabinet rpv conseil - Tous droits réservés

.xml|hauteur=800|largeur=518|trace=false>

Post-scriptum :

Les textes qui parlent de l'E.I.R.L. : articles L526-6 à L526-21 et R526-3 à R526-24 du code de commerce qui traitent de l'E.I.R.L.

L'article 526-1 Déclaration d'insaisissabilité.

L'article 273B du livre des procédures fiscales

articles L131-6-3 et L133-4-7 du code de la sécurité sociale

décret n°2010-1648 du 28 décembre 2010 et décret n°2011-172 du 11 février 2011

décret n°2012-122 du 30 janvier 2012

décret n°2012-398 du 22 mars 2012